



## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 11 avril 2019

# Communiqué de presse

## Aides « surfaces » : Ouverture du dépôt des dossiers PAC 2019

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) de la Martinique informe les agriculteurs que les dossiers PAC 2018 sont à déposer **du 1er avril au 15 mai 2019** pour les aides «surfaces». La déclaration doit être effectuée exclusivement par Internet sur le site Telepac : [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr)

Les exploitants qui n'ont jamais effectué de déclaration de surfaces ni de relevé parcellaire de leur exploitation sont invités à se rendre :

- à la Chambre d'Agriculture, service des formalités aux entreprises, s'ils n'ont pas de SIRET agricole pour la démarche de création ;
- à la DAAF afin de créer leur identifiant Pacage et un dossier TELEPAC.

Les producteurs qui souhaiteraient une assistance pour leur Télédéclaration, sont invités à contacter Banamart (pour les producteurs de banane export), la Chambre d'Agriculture ou la DAAF.

**Important :** en cas de nouvelle demande ou changement de situation les pièces suivantes seront à présenter obligatoirement, avec les mêmes civilités, nom et prénom :

- Copie d'une pièce d'identité valide ;
- Relevé d'identité bancaire (RIB) valide ;
- Copie du certificat d'inscription au répertoire des entreprises et des établissements (SIRET) indiquant une activité agricole ;
- Dernier avis d'imposition ou numéro fiscal ;
- Numéro de téléphone valide.

Pour toute demande d'information, merci de bien vouloir contacter la DAAF :  
[telepac.daaf972@agriculture.gouv.fr](mailto:telepac.daaf972@agriculture.gouv.fr) / 0596 71 20 40

### Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –  
[florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr](mailto:florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr)  
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –  
[ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr](mailto:ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr)

Suivez l'actualité de

*L'Etat en Martinique*

sur internet : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)  
sur Facebook : @prefet.martinique  
sur Twitter : @prefet972